LE 12 JANVIER 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 12 janvier 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères :	Mélanie Dupré Karinne Lebel	Guylaine Thivierge
et Messieurs les conseillers :	Marc Beaulé Michel Cormier	Louis Hébert

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau qui assiste à cette séance par visioconférence.

Assistent également à la séance par visioconférence, le directeur général secrétaire-trésorier, Monsieur Martin St-Gelais et la greffière, Me Maude Randoin.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets adoptés par la suite qui maintiennent cet état d'urgence.

CONSIDÉRANT le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 qui prévoit que certaines mesures particulières s'appliquent aux territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal vu l'état d'alerte maximale débutant le 1er octobre 2020.

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-074 qui déclare que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;

2. Période de questions;

3. Administration générale;

   01 Adoption de l'ordre du jour.

02 Adoption des procès-verbaux :
   -Séance ordinaire du 1er décembre 2020.
   -Séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

   03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2020-12.

   04 Résolution demande de dons et de subventions.

   05 Résolution concernant l'entente de prêt d'œuvre pour le projet : Bestiaire de la Route touristique du Richelieu.

   06 Avis de motion et projet de règlement numéro 945-21 modifiant certains taux de taxation de règlements pour l'exercice financier 2021.

4. Sécurité publique;

5. Transport;

   01 Résolution concernant la surveillance de bureau pour le projet de la réfection des rues Guertin, de la Coopérative et d'une partie de la rue Hamel.

   02 Résolution droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie.

   03 Résolution pour le remplacement d'un ponceau situé près du 3485, rang des Soixante.

6. Hygiène du milieu;

7. Santé et bien-être;

8. Aménagement, urbanisme et développement;

   01 Résolution concernant une demande de dérogation mineure (DPDRL 200233) – 3080, rue de la Coopérative.

   02 Résolution et deuxième projet de règlement numéro 939-20 relatif aux usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, en vue de son adoption.

9. Loisirs et culture;

   01 Résolution concernant le Programme « Emplois d'été Canada 2021 ».

10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente a invité les citoyens à poser leurs questions par courrier électronique à la greffière, jusqu'à midi le jour de la présente séance. Aucune question n'a été reçue.

01-21 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

02-21 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020, et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 1er décembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2020, soient adoptés tel qu'il sont rédigés.

03-21 Adoption de la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 et une partie du mois de janvier 2021, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

- liste des comptes à payer 78 220,96 $
- liste des chèques émis et paiements bancaires 45 683,17 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 123 904,13 $, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

04-21 Don et subvention - organisme

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi de dons et de subventions de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Route des Arts du Richelieu 0 $

05-21 Entente de prêt d'œuvre pour la sculpture-fenêtre concernant le projet : Bestiaire de la Route touristique du Richelieu

ATTENDU QUE le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire finalise la phase 2 de son projet : « Musée de sculptures à ciel ouvert avec l'installation du Bestiaire de la Route touristique du Richelieu »;

ATTENDU QUE ce projet permet le prêt d'œuvres d'art au sein des villes et des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est favorable à signer une entente concernant ledit projet;

ATTENDU QUE l'exposition de cette œuvre d'art sera accessible en tout temps en plus de bonifier notre offre culturelle et d'embellir nos infrastructures;

ATTENDU QUE c'est un projet touristique et rassembleur pour notre belle région;

Il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer une entente avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour le prêt d'une œuvre d'art réalisée par l'artiste André Michel.

Avis de motion - modifiant le règlement numéro 944-20 portant sur la fixation des taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Michel Cormier conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'un projet de règlement numéro 945-21 modifiant certains taux de taxation de règlements pour l'exercice financier 2021, est déposé ce jour, et, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillères et des conseillers et du public par le biais du site internet de la Municipalité.

06-21 Surveillance bureau - réfection des rues Guertin, de la Coopérative et d'une partie de la rue Hamel

ATTENDU QUE la réfection des rues Guertin, de la Coopérative et d'une partie de la rue Hamel est prévue cette année;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'enquérir d'un service de professionnels d'ingénierie afin d'effectuer, entre autres, la coordination de l'appel d'offres pour la réfection dudit projet et la surveillance bureau de celui-ci;

ATTENDU QUE l'entreprise BHP experts-conseils SEC a conçu les plans et devis de ce projet;

ATTENDU QUE la firme BHP experts-conseils SEC a soumis une offre de services au montant de 16 800 $ plus les taxes pour réaliser le présent mandat et que le directeur des travaux publics s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de BHP experts-conseils SEC, sous la recommandation du directeur des travaux publics et de l'urbanisme, datée du 8 décembre 2020, au montant de 16 800 $ plus les taxes, afin de coordonner l'appel d'offres et la surveillance bureau lors des travaux de réfection des rues Guertin, de la Coopérative et d'une partie de la rue Hamel.

07-21 Droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie

ATTENDU QUE la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie organise, pour sa 12e édition, le « 1000 KM », le samedi 19 juin 2021, édition 2020 qui a dû être reportée en 2021 vu les conditions de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE pour l'événement, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste un droit de passage sur la rue Principale (227) en fin de soirée;

ATTENDU QUE, pour l'événement, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie demande l'autorisation à la municipalité d'utiliser un drone durant le parcours des cyclistes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser un droit de passage et l'utilisation d'un drone dans le cadre de l'évènement du Grand défi Pierre Lavoie « 1000 KM ».

Et d'adresser la présente résolution au ministère des Transports.

08-21 Remplacement d'un ponceau situé près du 3485, rang des Soixante

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement d'un ponceau à proximité du 3485, rang des Soixante;

ATTENDU QUE ces travaux requièrent des services professionnels pour la conception de plans et devis ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et de l'urbanisme a reçu trois propositions;

- Groupe Civitas inc. . 10 500 $
- Groupe DGS Experts-Conseils 12 640 $
- BHP experts-conseils SEC 4 500 $

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et de l'urbanisme recommande d'accepter la plus basse proposition, soit celle de BHP experts-conseils SEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition de BHP experts-conseils SEC au montant de 4 500 $, avant taxes, pour la conception de plans et devis afin de remplacer un ponceau situé près du 3485, rang des Soixante.

09-21 Demande de dérogation mineure (DPDRL 200233) – 3080, rue de la Coopérative

ATTENDU QUE les propriétaires du 3080, rue de la Coopérative ont présenté une demande de dérogation mineure numéro DPDRL 200233 concernant la création de quatre lots dont trois lots résidentiels conformes et un lot industriel non conforme. La dérogation vise à permettre la création de ces lots, malgré que le lot industriel n'ait pas la superficie et la profondeur minimale requise selon le Règlement de lotissement numéro 752-09.

ATTENDU QU'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à cette demande;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours a été annoncée au préalable par un avis public publié le 16 décembre 2020, conformément au décret 2020-074;

ATTENDU QU'au terme de cette consultation écrite, aucun citoyen ne s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DPDRL 200233 afin de permettre aux propriétaires la création de quatre lots dont trois lots résidentiels conformes et un lot industriel non conforme.

10-21 DEUXIÈME projet de Règlement sur les usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE le présent projet de règlement numéro 939-20 a pour objet d'adopter un nouveau règlement relatif aux usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste. Il détermine notamment la procédure et les conditions pour tous projets de remblai ou déblai d'un volume de matériaux supérieur à 500 m3.

ATTENDU QU'avis de motion a régulièrement été donné par la conseillère Madame Mélanie Dupré lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2020 et que le premier projet de règlement a été adopté le 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée du-Richelieu analyse le projet de règlement et qu'elle a tous les documents requis selon une lettre datée du 6 novembre 2020;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, et conformément au décret gouvernemental 2020-074, une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours fût en vigueur à compter du 9 décembre 2020;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est manifesté pour émettre des commentaires sur le premier projet de règlement et que le Conseil désire adopter le deuxième projet de règlement sans modification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 939-20 sur les usages conditionnels concernant les travaux de remblai ou déblai sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste. Copie du deuxième projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11-21 Programme « Emplois d'été Canada 2021 »

ATTENDU QUE le programme d'Emplois d'été Canada est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse qui vise à fournir des services flexibles et holistiques pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir la transition sur le marché du travail;

ATTENDU QUE le programme d'Emplois d'été Canada offre des contributions salariales pour inciter les employeurs à créer de l'emploi pour les jeunes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste désire se prévaloir de ce financement accessible par ce programme en présentant une demande d'évaluation d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste accepte la responsabilité du projet soumis dans le cadre du Programme « Emplois d'été Canada 2021 », et que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice du service des loisirs, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

- que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Période de questions

Aucune période de questions.

12-20 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Marc Beaulé

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19 h 50.

Le directeur général, La présidente,

_____ _____